

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze février, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, PASTOT, RAJAONARIVELO, Mmes BOULEFROY, PIHAN GAUMET, DRELA, MONFORT, GENERMONT, CUZY, ZIRELLI, GRANDJEAN, FRETE, BALITOUT, FOURE, MM. BEURDELEY, POTET, TOULLIC, CESCHINI, TASSIN, PILORGE, BONNARD, SELLIER, BONNETON, FLAMANT, ALLARD (jusqu'à 19h40), LASCHAMP, LANGLET, PRUVOT, BELLOT, COPPIN, HAVEZ, IODICE,

**ETAIENT REPRESENTES :** Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame DRELA, Madame SMITS qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Madame OSTER qui avait donné pouvoir à Monsieur BONNARD, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Monsieur SELLIER, Madame VANDEMBROM qui avait donné pouvoir à Madame PIHAN GAUMET, Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Madame ZIRELLI, Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur IODICE,

**ABSENTE EXCUSEE :** Madame SALSO-GROSSHENNY,

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** Monsieur LEFEVRE, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Assistante ; Madame DECORTE, Responsable finances

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame DRELA Geneviève

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 17 décembre 2018.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de débiter par le point développement durable avec la présentation du Contrat Global Eau Climat suivie du point environnement pour que Monsieur ALLARD puisse quitter l'assemblée.

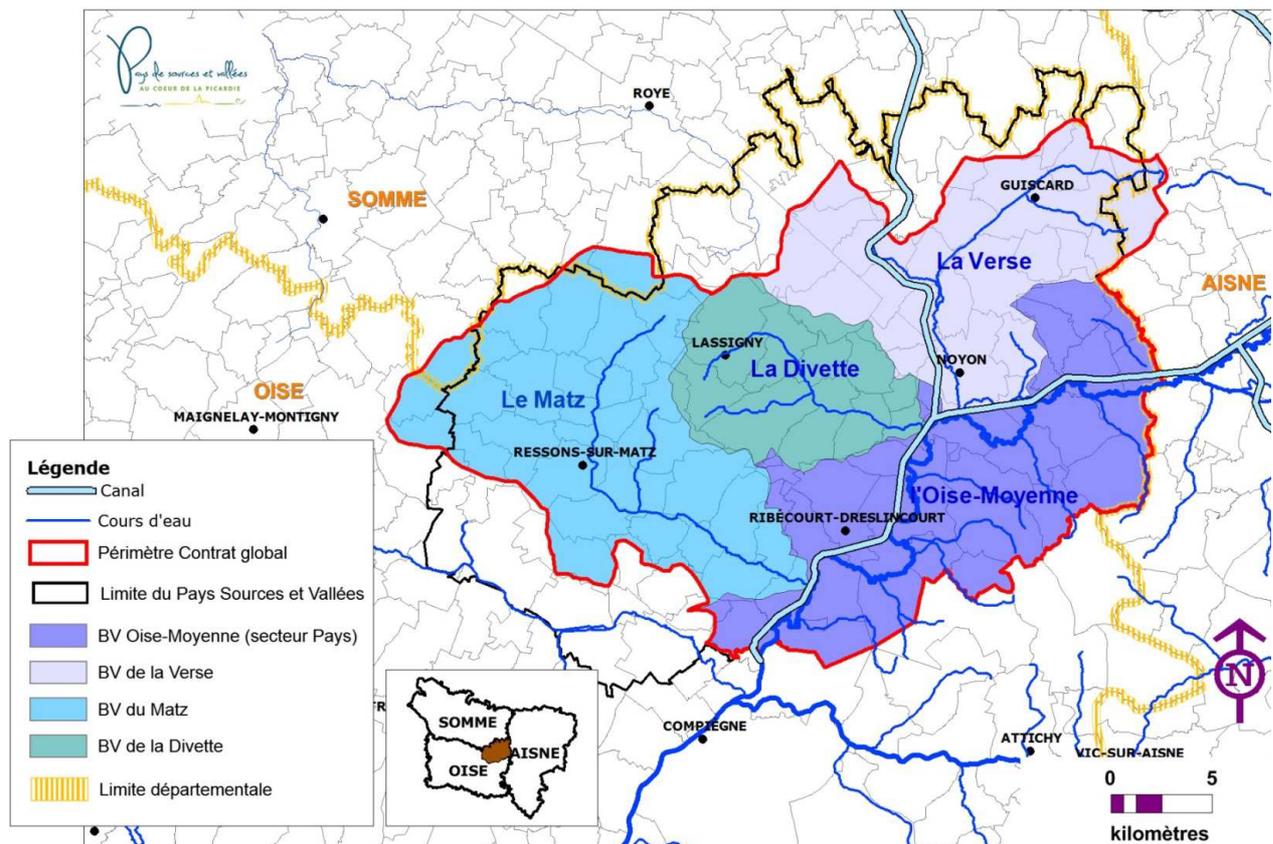
## III Développement durable

### 1.1 Contrat Global Eau Climat (AESN)

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur ALEXANDRE pour la présentation du Contrat Global et Contrat de Territoire Eau Climat.

Le contrat global en chiffre :

- 82 communes du Pays de Sources et Vallées
- Près de 440 kilomètres de cours d'eau
- Un programme d'actions d'environ 43 millions d'euros HT
- 6 Objectifs
- 53 Signataires



### Bilan technique global

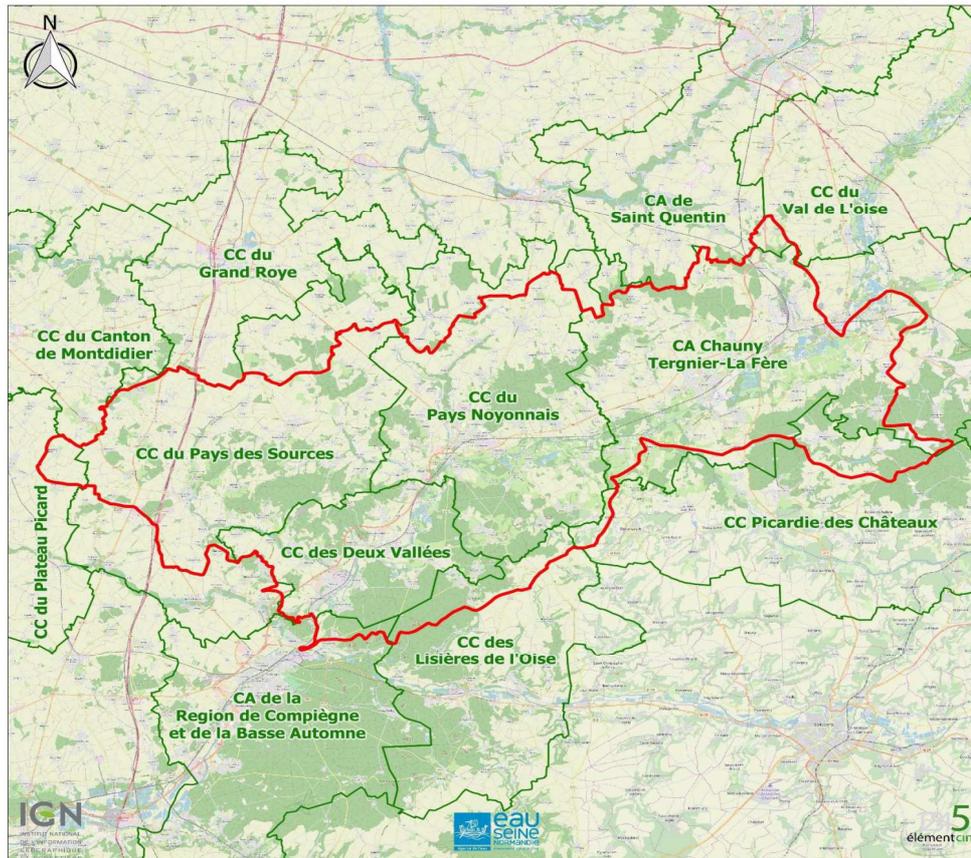
- Animation
  - Cellule d'animation complète au niveau du Pays et des Communautés de Communes, complétée par une animation eau, agriculture et environnement
- Réalisation de nombreux projets
  - 201 dossiers suivis sur le contrat
  - 70 projets « grand cycle »
  - 93 projets « petit cycle »
  - 38 projets connaissance grand cycle, zones non agricoles, ruissellement, communication et animation

### Actions phares

- Diagnostic rus forestiers
- Création de réseaux d'assainissement
- Création du nouveau captage de la Belle Anne
- Réouverture de la Verse à GUISCARD

### Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC) – XIème programme

- Nouvel outil de l'Agence de l'Eau (AESN) et nouveau périmètre
- Engage le maître d'ouvrage mais aussi l'Agence de l'Eau
- Bonification de 10% sur certains travaux rivière
- Contrat « Oise Moyenne »
- Certaines actions non achevées + territoire de l'Aisne



## Exemples d'actions :

- Trois grandes catégories
  - Eau et assainissement  
(Mise en conformité de branchements, gestion des eaux pluviales, protection de la ressource eau)
  - Milieux naturels et changement climatique  
(Zones d'expansion de crues, biodiversité, restauration des cours d'eau et zones humides)
  - agriculture  
(Ruissellement/érosion, développement de l'agriculture biologique)

## Calendrier :

- 25 février, cadrage du contenu exact avec AESN et rédaction de fiches action
- Courrier de sollicitation pour projets (mars)
- Réunions de travail avec AESN (estimation financière, calendrier) pour affiner les projets (avril-mai)
- Projets finalisés pour validation AESN (octobre)
- Signature : janvier 2020

# II Environnement

## 1.1 Appel à projet CITEO

Monsieur ALLARD explique, qu'actuellement, nous valorisons les bouteilles et les flacons plastiques issus de la poubelle jaune.

Dès le 01 juillet, les pots, les sacs, les barquettes et les films plastiques intégreront également cette poubelle.

Nous souhaitons prochainement déposer un dossier de candidature conforme aux exigences de l'Eco-Organisme CITEO, pour bénéficier d'un soutien financier plus important sur le recyclage de l'ensemble de ces emballages plastiques.

Il est demandé aux conseillers communautaires d'accepter de déposer un dossier de candidature à l'extension des consignes de tri pour l'ensemble du territoire et de bien vouloir autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature et l'autorise, à l'unanimité, à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

## **I Administration Générale**

### **① Assemblée**

#### **1.1 Reconduction de la journée « Intervillages » 2019**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'édition 2019 de la journée INTERVILLAGES aura lieu à VANDELICOURT le 25 mai prochain.

#### **1.2 Fournitures scolaires : colis, cahiers de travaux dirigés et bons d'achat**

Monsieur le Président propose de reconduire la distribution d'un colis de fournitures scolaires aux collégiens du territoire, à ceux recevant une éducation spécialisée, et aux élèves domiciliés à VANDELICOURT, un bon d'achat de 30 €.

Il informe que la maison de la presse de Thourotte ne procédera plus aux distributions. Il va donc falloir relancer un appel d'offres. La mise en sac des fournitures sera faite par la CC2V.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à reconduire ce projet.

Départ de monsieur ALLARD

#### **1.3 Signature d'une convention avec « Partage Travail »**

Monsieur le Président propose de signer une convention de mise à disposition avec « Partage Travail » pour l'année 2019 pour l'entretien des locaux dans les différentes communes recevant les ALSH.

Pour information, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le tarif horaire est de 19.95 €TTC.

Monsieur LEFEVRE rappelle que « Partage Travail » distribue déjà, pour la CC2V, le magazine « Nos Deux Vallées ».

Il est demandé d'autoriser le président à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec « Partage Travail ».

## **② Juridique**

### **2.1 Constitution d'un jury de concours pour le choix du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction de la future piscine intercommunale**

Monsieur le Président explique que, dans le cadre du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine intercommunale, la collectivité doit constituer un jury de concours.

Pour les concours organisés par les collectivités territoriales, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury.

Ainsi, il est proposé de retenir pour la composition du jury, à voix délibérative :

Au titre de la maîtrise d'ouvrage :

- le président de la Communauté de communes des Deux Vallées qui présidera le jury de concours
- les membres de la CAO permanente
- le vice-président en charge de l'urbanisme, M. Michel LANGLET

Au titre des personnalités indépendantes ayant une qualification professionnelle particulière :

- deux personnalités qualifiées désignées par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- une personnalité qualifiée désignée par Pôlénergie
- une personnalité qualifiée de l'Ordre des architectes

Au titre de leur participation, il pourra être alloué aux personnalités indépendantes constituant le Jury, une indemnité de participation qui ne pourra dépasser 1000 € par vacation et qui correspondra aux frais de déplacement (ceux-ci seront indemnisés sur la base du barème des indemnités kilométriques ou transport en commun sur présentation d'un justificatif).

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la composition du Jury de concours et le versement des indemnités de vacation aux personnalités indépendantes ayant une qualification particulière.

### **2.2 Détermination des primes remises aux candidats admis à concourir au marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président précise que les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront d'une prime.

Le montant de cette prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20%. La prime est allouée aux candidats sur proposition du jury.

Il est proposé de remettre une prime de 35 000 € HT aux candidats admis à concourir et ayant remis une offre conforme au règlement de concours.

Monsieur LEFEVRE explique que tout est très réglementé par le code des marchés publics. Le choix des jurys de concours se passe en deux temps, la candidature et l'offre technique. Pour un projet comme celui-là, il est possible que 30 à 50 architectes répondent à l'offre.

4 seront retenus et leur pièces justificatives étudiées (capacité financière, URSAFF...) pour, au final, ne retenir seulement que trois candidats. Ces derniers devront remettre une « esquisse pro » (plans 3D).

Le coût réel sera de 70 000.00 € de procédure car le candidat retenu n'aura pas cette prime.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir.

### 2.3 Information sur la refonte de la réglementation des marchés publics

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, un nouveau code de la commande publique sera instauré dans le cadre de la simplification administrative. L'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ont respectivement institué la partie législative et réglementaire de ce nouveau code de la commande publique.

Ainsi, les références au décret du 26 mars 2016 et à l'ordonnance du 23 juillet 2015 sont abrogées.

La seule référence, désormais sera le code des marchés publics.

### 2.4 Liste des marchés notifiés au 11 février 2019

Monsieur le Président informe l'assemblée du marché qui vient d'être notifié, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
SERVICE D'ASSURANCES POUR LA CC2V lot 1 : dommages aux biens et risques annexes lot 2 : responsabilités et risques annexes lot 3 : véhicules et risques annexes lot 4 : protection fonctionnelle des agents et des élus lot 5 : prestations statutaires lot 6 : assurance de la navigation	19/12/2018	lot 1 : SMACL lot 2 : BRY/GROUPAMA lot 3 : PILLIOT/LA PARISIENNE lot 4 : SMACL lot 5 : QUATREM lot 6 : BRY/MS AMLIN MARINE	lot 1 : 79031 lot 2 : 60200 lot 3 : 75009 lot 4 : 79031 lot 5 : 62921 lot 6 : 60200	lot 1 : NIORT lot 2 : COMPIEGNE lot 3 : AIRE SUR LA LYS lot 4 : NIORT lot 5 : PARIS lot 6 : COMPIEGNE	4 ans NON RECONDUIT	lot 1 : 1 626 € HT/an lot 2 : 2 738 € HT/an lot 3 : 2 803 € HT/an lot 4 : 172 € HT/an lot 5 : 23 183 € HT/an lot 6 : 6 073 € HT/an

## ③ Ressources Humaines

### 3.1 Création d'emploi et modification du tableau des emplois

Monsieur le Président, explique que suite au départ de Madame LOISEAU, auxiliaire de puériculture, il est proposé la création d'un emploi d'éducatrice de jeunes enfants. La remplaçante prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> mars 2019.

De ce fait, il convient de mettre le tableau des effectifs à jour au 1<sup>er</sup> mars 2019, à savoir :

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
Directeur Général	A	1	1
Attaché Principal	A	1	1
Attaché territorial	A	3	1
Rédacteur Principal	B	2	2
Rédacteur territorial	B	3	3
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup>	C	2	2
Adjoint Administratif territorial	C	5	5
Ingénieur Principal	A	1	1
Ingénieur Territorial	A	1	1
Technicien	B	2	0
Adjoint technique ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	1
Adjoint technique territorial	C	7	6
Educateur de jeunes enfants	B	2	2
Auxiliaire de puériculture Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3
Adjoint du patrimoine territorial	C	4	4
Animateur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION			
Agents en CDI			
Chargé de mission Communication	A	1	1
Responsable juridique	A	1	1
Chargé de mission Environnement	A	1	1

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la création de poste et approuve le tableau des effectifs.

## ④ Finances

### 4.1 Vote des taux

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation	6.84%
- Taxe foncière bâti	8.69%
- Taxe foncière non bâti	24.92%
- Cotisation foncière entreprises	7.31%

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2019.

## 4.2 Budget Primitif 2019 - budget général

Comme chaque année, le Budget général est voté sans l'affectation des résultats 2018, pour permettre d'engager les dépenses d'investissement plus rapidement. Il reprend les actions qui ont été adoptées dans le cadre du DOB présenté le 17 décembre dernier, à savoir le transfert des ALSH (transfert définitif des ALSH en 2019), mais aussi :

- De maintenir les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- De ne pas augmenter la fiscalité,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'endettement.

Comme l'année précédente, il est proposé de présenter le budget de fonctionnement 2019 sans l'inscription des subventions aux budgets annexes (soit 882 149.00 € dont 785 000.00 € pour le Parc d'activités) et de présenter le budget d'investissement équilibré par l'inscription d'un emprunt de 6 359 657.00 € dans l'attente du vote du Compte Administratif.

Le résultat de clôture définitif est de 7 843 462.56 € et permettra lors de la première décision budgétaire modificative :

- L'annulation de l'emprunt d'équilibre de 6 359 657.00 €,
- L'inscription des subventions aux budgets annexes pour 882 149.00 €,
- L'inscription en dépenses nouvelles pour un montant de 601 656.00 €.

Le montant de dépenses nouvelles pourrait être affecté à l'opération Piscine. Le chef de cabinet de la Région, rencontré ce matin, nous a confirmé que la Région avait connaissance du projet et a confirmé l'octroi d'une subvention.

Le budget principal en fonctionnement s'équilibrera à 9 907 428.00 € soit une hausse de 1.8% par rapport à 2018.

Cette augmentation s'explique principalement par le transfert des ALSH de THOUROTTE, RIBECOURT DRESLINCOURT et CAMBRONNE LES RIBECOURT puisque le reste à charge au sein de cette compétence dû au transfert est estimé à 278 731.00 € en 2019 (environ 10% d'augmentation en charge de personnel).

On essaie de s'adapter au mieux aux projets communaux mais le fonctionnement n'est pas forcément le même à la CC2V, notamment au niveau du barème financier, des tranches d'âges... Des discussions auront lieu lors des prochaines commissions Cohésion Sociale.

Indépendamment des dépenses liées aux ALSH, les charges de fonctionnement sont stables.

En entretien des bâtiments, il est prévu le changement de la chaudière (24 000.00 €), la démolition de la maison JOYE à côté du Musée (11 000.00 €), la réhabilitation de l'assainissement à la maison du tourisme (17 000.00€) et la visite en cale sèche de la péniche Fréycinet (8 000.00 €).

En études, il est prévu la dernière phase des rus forestiers (60 000.00 €), l'étude sur le ruissèlement (120 000.00€). Ces deux études bénéficient de 80% de subvention de l'Agence de L'Eau Seine Normandie.

Enfin, 40 000.00 € ont été ouverts pour la deuxième phase de l'étude d'extension du musée (transfert du musée sur le site de la poste). Ce dossier sera travaillé en lien avec le canal seine nord Europe.

De plus, l'agence d'urbanisme Oise les Vallées a retenu le site dans le cadre d'un dispositif européen (travail en partenariat avec des Belges et des Anglais) sur la problématique inondation. L'idée est de construire un peu différemment sur des sites sensibles.

100 000.00€ ont été ouverts pour les indemnités compensatrices en vue du jury de concours pour la piscine.

Les versements aux organismes annexes pour 2019 sont répartis comme suit :

- 60 000.00 € pour le Pays Sources et Vallées,
- 95 000.00 € pour l'Office de Tourisme,
- 20 000.00 € pour le Musée territoire (recrutement en cours pour remplacer Nina POLLARD).

Le poste sera porté en 2019 par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise. Le Noyonnais n'a pas souhaité continuer et s'est retiré. Par contre, des Communautés de l'Aisne sont très intéressées pour rejoindre le projet.

Enfin, le chapitre 12 accuse une augmentation budgétaire de 10% imputable aux ALSH. Pour information, un poste au service technique n'a pas été remplacé et Madame JUBE a demandé son détachement à l'Office de Tourisme et ne fait plus partie des effectifs.

La section d'investissement s'équilibre à 6 881 105.00 €.

Concernant la Desserte, il reste à régler la problématique des réseaux d'assainissement qui passent sous le pont. Aujourd'hui, on attend toujours l'accord de la SNCF. Différentes études ont été réalisées, la SNCF a été payée pour réaliser ces études mais n'a toujours pas rendu ses conclusions. Il ne reste que quelques mètres de linéaires de réseaux à passer.

Un système provisoire est donc mis en place avec une pompe de refoulement pour recevoir les eaux venant de PIMPRESZ .

Hormis les deux opérations ci-dessus, les principales dépenses concernent :

- L'acquisition de la maison JOYE à LONGUEIL ANNEL (55 000.00 €) et les travaux pour la réalisation d'un parking (65 000.00 € comprenant le désamiantage pour 11 000.00 €),
- La mise en place de gardes corps à la déchetterie de RIBECOURT (40 000.00 €). Pour THOUROTTE les garde-corps seront intégrés dans le marché,

Aujourd'hui les déchetteries ne répondent pas aux règles de sécurité (risques de chutes dans la benne)

- Le renouvellement des conteneurs pour les déchets (46 000.00 €),
- Le renouvellement du parc de véhicules (un véhicule hybride et un véhicule électrique avec la borne de recharge).

Des élus font remarquer qu'avec ce nouveau système les camions bennes ne pourront plus déverser les déchets.

Il est précisé que ce système est déjà mis en place dans toutes les déchetteries de l'Oise. L'objectif est de sortir les camions bennes de la déchetterie. Il faut un réseau de déchetterie différencié pour les professionnels et les particuliers. Une communication devra être faite aux professionnels

Un professionnel qui vient déposer en déchetterie ne paye rien alors que la plupart du temps, il facture aux particuliers.

Une réflexion est en cours avec Monsieur GURDEBEKE pour la création d'une déchetterie pour les professionnels.

Après discussion, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget principal 2019.

#### **4.3 Budget Primitif 2019 – Budget annexe pépinière d'entreprises**

Monsieur le Président précise que le Budget annexe de la pépinière d'entreprises s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

\* *Section de fonctionnement* : 75 235.00 €

\* *Section d'investissement* : 44 300.00 €

A l'exception des opérations d'ordre, le déficit d'opération prévisionnel pour 2019 est de 5 000€.

Monsieur LEFEVRE précise que quelques locataires sont partis et qu'il convient maintenant de faire un peu de promotion. Deux nouvelles entreprises pourraient venir prochainement.

Après discussion, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget annexe de la pépinière d'entreprises.

#### **4.4 Budget Primitif 2019 – budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées**

Monsieur le Président précise que le Budget annexe « Parc d'activités des Deux Vallées » s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

\* *Section de fonctionnement* : 1 570 010.00 €

\* *Section d'investissement* : 785 005.00 €

On est essentiellement sûr de la maîtrise foncière à hauteur de 740 000.00€ et 30 000€ d'études. Un projet privé sur le 3<sup>ème</sup> rideau devrait nous amener à revoir l'aménagement de la desserte (moins coûteux).

Après discussion, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget annexe du « Parc d'activités des deux vallées ».

## 4.5 Budget Primitif 2019 – budget annexe Bateau promenade

Monsieur le Président précise que le Budget annexe « Bateau promenade » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* Section de fonctionnement :	181 720.00 €
* Section d'investissement :	129 844.00 €

Lors du Comité de direction de l'Office de Tourisme, la possibilité de transférer l'exploitation du bateau pour sa commercialisation au sein de l'Office sera évoquée.

Aujourd'hui, il existe deux systèmes parallèles en fonction de la clientèle. La CC2V commercialise toutes les croisières sèches et l'Office de Tourisme commercialise les groupes (repas et prestations). A terme, il y aurait un transfert de l'exploitation du bateau.

Le déficit est un peu plus conséquent qu'en 2018 car il y a deux projets pour 2019 :

- Vérification obligatoire de la coque (chantier de PONT LEVEQUE) à hauteur de 10 000.00€ environ.
- Mise aux normes au niveau de l'assainissement (coût de 5 000 €/6 000 €).

Après discussion, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget annexe du bateau promenade.

## 4.6 Budget Primitif 2019 – budget annexe SPANC

Monsieur le Président précise que le Budget annexe « SPANC » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* Section de fonctionnement :	1 780.00 €
-------------------------------	------------

Le budget 2019 est moins important que celui de 2018.

Les premières vérifications ont quasiment été réalisées en totalité, il ne reste qu'à vérifier les installations des usagers « récalcitrants ».

Les frais de mise à disposition seront également moins importants en 2019.

Après discussion, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le budget annexe du SPANC.

## 4.7 Subventions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée du montant des subventions attribuées aux différentes institutions et associations pour l'année 2019.

Ce point n'amène pas de délibération car ces sommes sont intégrées directement dans le budget.

Comité Œuvres Sociales Personnel	25 008.00 €
FSE CES RIBECOURT	2 817.69 €
FSE CES THOUROTTE	3 189.79 €
UNSS CES RIBECOURT	1 084.49 €
UNSS CES THOUROTTE	1 177.21 €
Activités sport de haut niveau	10 000.00 €
Communes pour fêtes locales	18 400.00 €
Pardon de la Batellerie	4 000.00 €
MJC CAMBRONNE LES RIBECOURT	4 000.00 €

Plate Forme d'Initiative locale	18 555.00 €
Association « La Machemontoise »	16 500.00€
Association les Mariniers	900.00 €

## IV Aménagement du territoire

### 1.1 Présentation du CAUE de l'Oise pour la piscine intercommunale

Monsieur LANGLET rappelle que la Communauté de Communes adhère au CAUE de l'Oise et l'a sollicité pour l'accompagner sur le projet d'aménagement de la piscine. La mission du CAUE est de faire des propositions d'implantation du futur équipement en fonction de son environnement et en connexion avec les quartiers avoisinants à partir d'un état des lieux du site. Cette prestation s'élève à 1 000 euros. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le président à signer la convention avec le CAUE.

### 1.2 Point d'information sur la ZAC de LONGUEIL ANNEL

Monsieur LANGLET rappelle qu'il a été remis aux élus un tableau de synthèse de la situation patrimoniale du Parc d'activités des Deux Vallées.

Le jugement de la cour d'appel d'Amiens a confirmé le 13 décembre 2018 le jugement en 1<sup>ère</sup> instance, soit une indemnité à 5€ du m<sup>2</sup>.

Il s'agit aujourd'hui de relancer les négociations amiables sur la base de cette indemnisation à Monsieur JUSTICE (parcelle AE3) et Mme HENOCQUE (A11) en qualité de propriétaires et Monsieur JUSTICE en qualité d'exploitant.

## V Tourisme

### 1.1 Demande de subvention auprès du Département et de la Région concernant l'étude de programmation de rénovation et d'extension de la Cité des Bateliers

Monsieur PASTOT sollicite le Département de l'Oise à hauteur de 25% et la Région Hauts de France, à hauteur de 50% pour le financement d'une étude de programmation complémentaire en vue du projet d'extension du Musée de la Batellerie.

Le montant de cette étude est estimé à 40 260.00 €.

La séance est levée à 21h10.